

Le vote par jugement majoritaire

par Raymond Côté

Présenté au
Comité spécial sur la réforme électorale
à Québec
le 22 septembre 2016

Comment une partie des électeurs sont privés de leur droit de choisir

Le vote uninominal à un ou plusieurs tours et le vote préférentiel n'expriment pas la volonté d'une grande partie des électeurs dans nos démocraties. Les citoyens voient leur vote gaspillé par l'obligation de choisir un gagnant et la « nécessité » de voter stratégiquement. De plus, ces systèmes de vote sont facilement manipulables puisqu'ils permettent à un parti de remporter une élection serrée en déplaçant une faible proportion des votes.

La faible représentativité de l'expression de la volonté de l'électeur dans les systèmes de votes utilisés couramment est illustré par le théorème d'impossibilité de Kenneth Arrow. Ce théorème établit qu'un un mode de scrutin idéal doit :

- identifier toujours un gagnant (paradoxe de Condorcet);
- éviter qu'un candidat mineur, qu'il soit ajouté ou retiré, influence le résultat final;
- assurer l'égalité des voix des électeurs.

En regard des critères du théorème, on constate que la volonté populaire n'est pas complètement traduit dans les résultats dans nos démocraties représentatives actuellement. L'histoire des élections au Canada fournit, à elle seule, un grand nombre de résultats peu représentatifs du choix des électeurs et de l'expression de leur volonté.

Après 150 ans d'utilisation d'un système de vote dépassé, nous avons le moyen de placer le Canada à l'avant-garde de l'innovation en matière d'expression de la volonté populaire.

Une réponse au théorème d'Arrow

Le jugement majoritaire a été développé par les chercheurs français Michel Balinski, directeur de recherche de classe exceptionnelle du C.N.R.S à l'École polytechnique de Paris, et Rida Laraki, professeur au Département d'Économie de l'École polytechnique. Ce système de vote permet de répondre, de façon beaucoup plus satisfaisante, au théorème d'Arrow :

- Il identifie un gagnant beaucoup plus représentatif;
- Il est insensible aux distorsions induites par la présence d'un candidat mineur;
- Le choix de tous les électeurs est considéré dans le résultat final.

Les électeurs s'expriment en jugeant tous les candidats présent selon les mentions suivantes :

- Excellent
- Très bien
- Bien
- Assez bien
- Passable
- Insuffisant
- À rejeter

En fait ce système permet à chaque électeur d'être partie prenante du choix d'un candidat en assurant que chaque vote compte. De leur côté, les candidats ont l'assurance d'avoir une expression juste de l'opinion de l'ensemble des électeurs à leur sujet.

Expérimentation du jugement majoritaire aux présidentielles françaises

Les résultats récents des élections présidentielles en France illustrent très bien les aberrations de l'utilisation du système uninominal.

En 2002, le résultat du premier tour de scrutin a permis à Jean-Marie Le Pen de passer au deuxième tour en coiffant au poteau Lionel Jospin, éliminé en arrivant troisième (16 candidats au premier tour) :

- Jacques Chirac 19,9%
- Jean-Marie Le Pen 16,9%
- Lionel Jospin 16,2%

Au second tour, Chirac écrase Le Pen :

- Jacques Chirac 82,2%
- Jean-Marie Le Pen 17,7%

En 2007, le système de vote à jugement majoritaire est expérimenté en invitant des électeurs à y participer librement à la sortie de 3 bureaux de votes d'Orsay en banlieue de Paris. Les présidentielles françaises à ce moment comptaient 12 candidats.

Résultat du vote pour 5 candidats et leur rang :

	d'Orsay	Rang	Total France	Rang
Ségolène Royal	29,9%	1	25,9%	2
Nicolas Sarkozy	29,0%	2	31,2%	1
François Bayrou	25,5%	3	18,6%	3
Jean-Marie Le Pen	5,9%	4	10,4%	4
Dominique Voynet	1,7%	7	1,6%	8

Les électeurs, à la sortie du bureau de vote, étaient invités à utiliser le vote par jugement majoritaire. 1752 sur 2360 électeurs (74%) ont participé à l'expérience :

	Plus que MM	Mention majoritaire	Moins que MM	Rang
François Bayrou	44,3%	Assez bien +	30,6%	1
Ségolène Royal	39,4%	Assez bien -	41,5%	2
Nicolas Sarkozy	38,9%	Assez bien -	46,9%	3
Dominique Voynet	29,8%	Passable -	46,6%	4
Jean-Marie Le Pen	25,7%	À rejeter	0,0%	12

En 2012, un sondage OpinionWay, commandé par Terra Nova, permet à un échantillon représentatif d'électeurs d'essayer le système de vote à jugement majoritaire. L'élection

présidentielle comptait alors 10 candidats.

Voici le résultat du vote pour 5 candidats :

	Total France	Rang
François Hollande	28,6%	1
Nicolas Sarkozy	27,3%	2
Marine Le Pen	17,9%	3
Jean-Luc Mélanchon	11,0%	4
François Bayrou	9,1%	5

Et voici le résultat du sondage (993 sondés) :

	Plus que MM	Mention majoritaire	Moins que MM	Rang
François Hollande	44,0%	Assez bien +	43,3%	1
François Bayrou	34,1%	Assez bien -	40,7%	2
Nicolas Sarkozy	49,2%	Passable +	39,6%	3
Jean-Luc Mélanchon	42,5%	Passable +	40,4%	4
Marine Le Pen	46,1%	Insuffisant -	47,6%	8

Conclusion

Le vote par jugement majoritaire s'impose comme mode de voter plus inclusif et plus objectif que les systèmes uninominaux ou préférentiels. Il invite les électeurs à donner leur opinion sur chacun des candidats qu'il retrouve sur le bulletin de vote. En conséquence, ce système met en danger l'ensemble des candidats qui reçoivent clairement l'expression de l'opinion populaire à leur sujet.

La ligne de croisement que représente la mention majoritaire met le système de vote à l'abri des tentatives de manipulation par un camp ou l'autre, puisque l'opération implique un volume démesuré de votes à transférer pour avoir du succès. De plus, les possibilités d'égalité sont réduites considérablement par rapport aux autres systèmes de vote.

Il m'apparaît évident que ce système de vote aura une influence réelle sur les mœurs électorales et sur le comportement des électeurs. Nous pourrions ainsi espérer un renouvellement de la participation des citoyens au processus électoral et un taux de satisfaction à la hausse chez les électeurs.

Courte bibliographie

En français

- M. Balinski et R. Laraki, (2007) Le jugement majoritaire : L'expérience d'Orsay, Commentaire, No 118, Été 2007.
- M. Balinski et R. Laraki, (2012) Jugement majoritaire vs vote majoritaire (via les présidentielles 2011-2012), Cahier no 2012-37, Département d'Économie, École polytechnique.

En anglais

- M. Balinski et R. Laraki, (2007) A theory of measuring, electing and ranking, Proceedings of the National Academy of Sciences USA, vol. 104, no 21, 8720-8725.
- M. Balinski et R. Laraki, (2014) What Should « Majority Decision » Mean?, Chapter 6 in the book : **Majority Decisions**, Cambridge University Press, edited by J. Elster and S. Novak, pp 103-131.
- M. Balinski et R. Laraki, (2010) Majority judgment : Measuring, Ranking and Electing, Cambridge, Mass. The MIT Press.

Site web

- <https://sites.google.com/site/ridalaraki/>